

2019_CT2_380

OBJET : Ressources - Finances - AVIS- Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence et de son affectation

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 17 octobre 2019

02_1_06

■ **Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Culture et sport, grands évènements métropolitains

■ Séance du 24 Octobre 2019

12415

■ Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté du Pays d'Aix du 11 décembre 2009 a lancé la 3ème tranche de rénovation des piscines de la Communauté du Pays d'Aix afin de mettre en conformité les installations et apporter des améliorations nécessaires au public, aux clubs et aux personnels d'entretien.

Les études de la restructuration de cette piscine sont actuellement en cours. En effet, puisque le dossier APD vient d'être validé et le dossier PRO est en préparation ; l'appel d'offre relatif aux travaux est envisagé pour la fin d'année 2019.

Néanmoins, les études en cours ont démontré une estimation financière de base inadaptée au programme des travaux, c'est pourquoi la commission d'appel d'offre du 26 avril 2019 a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe.

Cette approbation induit une augmentation de l'enveloppe financière du projet qui a été validée lors du Comité de Pilotage du 6 mars 2019.

L'incidence financière se décompose comme suit :

- Augmentation de la part affectée aux travaux : + 1 220 000 € TTC
- Révisions de prix : + 250 000 € TTC
- Augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre : + 90 000 € TTC
- Actualisation des aléas suite à l'augmentation de la part affectée aux travaux : + 60 000 € TTC
- Incidence sur autres intervenants (OPC, CSPS, BCTRL,...) : + 60 000 € TTC

Soit un total de 1 680 000 € TTC.

L'opération d'investissement Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence d'un montant initial de 4 411 200 € T.T.C. inscrite du budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, enregistrée dans l'autorisation de programme DI46012A doit être révisée pour un montant de + 1 680 000 €.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Cette révision porte le montant de l'opération Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence, autorisation de programme DI46012A de 4 411 200 € T.T.C avant révision à 6 091 200 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°HN040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2017 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence n°FAG 027-509/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2017 portant ouvertures.

**Où il le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 1 680 000 € TTC de l'opération d'investissement DI46012A Rénovation piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de +1 680 000 € TTC de l'opération d'investissement DI46012A Rénovation Piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI46012A Rénovation Piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence, pour un montant de + 1 680 000 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_380- DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

DI46012A : Rénovation Piscine Plein Ciel Aix-en-Provence

Montant initial de l'AP : 4 411 200 € T.T.C.

Révision de l'AP : + 1 680 000 € T.T.C.

Montant final de l'AP : 6 091 200 € T.T.C.

Déjà financé : 122 376,68 € T.T.C.
CP 2019 : 200 000,00 € T.T.C.
CP 2020 : 1 647 000,00 € T.T.C.
CP 2021 : 4 121 823,32 € T.T.C.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

OBJET : Ressources - Finances - AVIS- Budget principal – Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision de l'opération Rénovation de la piscine Plein Ciel d'Aix-en-Provence et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	67
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_380-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019